

ANNEXE 1 : MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES SITES À PROTÉGER RETENUE POUR DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

2015

Publication d'un atlas régional de 173 territoires à enjeux pour la conservation de la biodiversité :

La déclinaison régionale de la SCAP 2009 – 2019 a conduit la DREAL Pays de la Loire à définir en 2015 un atlas des territoires à enjeux pour la conservation de la biodiversité (173 secteurs), en se basant sur l'agrégation de données alors existantes de 121 espèces jugées prioritaires, sélectionnées selon leur niveau de menace mais aussi leur rareté, et selon l'intérêt de leur associer une protection spatialisée. L'atlas et sa méthodologie d'élaboration ont été validés par le CSRPN. Les données sur les habitats n'étaient alors pas disponibles de façon homogène.

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-creation-des-aires-protgees-scap-r898.html>

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/26/R_SECTEURS_SCAP_RETENUS_R52.map

https://carto.sigloire.fr/1/n_carte_patrimoine_r52.map

SRCE 2015 : réservoirs de biodiversité, trames écologiques

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-des-pays-de-la-loire-a-ete-adopte-a3615.html>

Intégration du SRCE dans le SRADDET :

<https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/le-sraddet-des-pays-de-la-loire-adopte-par-le-conseil-regional>

Depuis lors, la liste d'espèces de référence en Pays de la Loire pour le réseau d'aires protégées a largement évolué, notamment à travers les analyses 2019 – 2020 de l'UMS PatriNat et l'enrichissement du diagnostic réalisé dans le cadre de la SRB et avec les CDAP.

2017

Sur le volet géodiversité, la déclinaison de la SCAP 2009 – 2019 a conduit à proposer aux préfets la mise en classement d'un certain nombre de sites d'intérêt géologique :

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/proposition-de-sites-a-enjeu-geologique-en-pays-de-a3874.html>

SRB 2018 – 2023 et étude régionale des espaces protégés ligériens (2019 – 2020)

Au regard du grand nombre de sites présentant un intérêt en termes de biodiversité à l'échelle régionale, une analyse multicritère a été réalisée en 2019-2020 dans le cadre de la SRB régionale, s'appuyant sur le travail multipartenarial mené dans le cadre de la SCAP, mais également sur l'expertise scientifique et naturaliste mobilisable (prestation SCE-Créocéan). Cette analyse a été l'occasion d'identifier les sites bénéficiant d'outils de préservation de la biodiversité à optimiser (RNN, RNR, APPB, ENS, acquisitions CEN ou Conservatoire du Littoral, Natura 2000, etc.), mais également les espaces naturels remarquables retenus dans le cadre de la SCAP pour lesquels aucun outil de préservation n'avait été mis en œuvre au moment de l'étude.

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_conseil_regional_-_la_strategie_espaces_proteges_en_pays_de_la_loire.pdf

https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_regionale_pour_la_bioversite_pdl.pdf

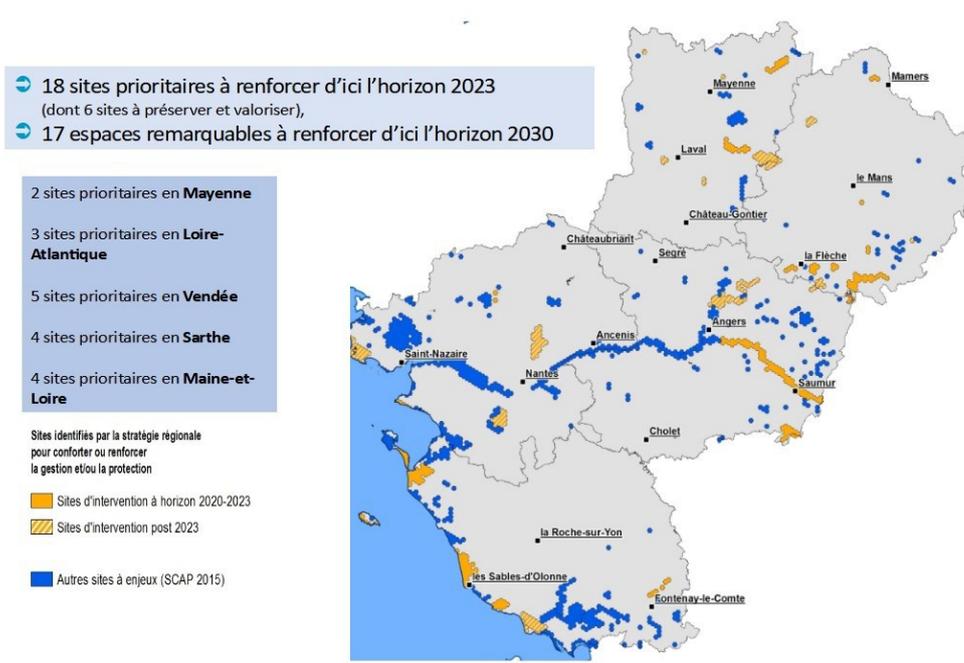
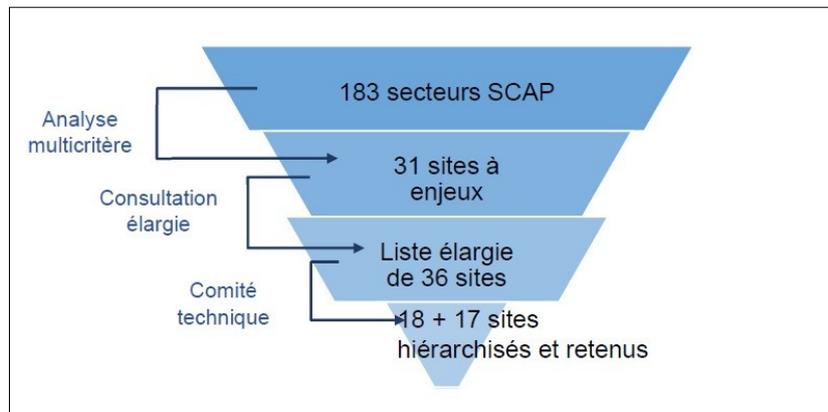
Cette analyse a permis de réaliser une première sélection de sites à enjeux pour le renforcement du réseau des espaces protégés. Cette liste initiale a fait l'objet d'une analyse plus qualitative selon plusieurs modalités de partage et d'échanges avec les différents partenaires régionaux : entretiens individuels avec les partenaires et partage en comité d'étude, consultation élargie des parties prenantes, consultation du CSRPN. Ces différentes consultations ont permis d'affiner progressivement la liste des sites stratégiques, à la fois par une sélection au sein des sites proposés initialement et aussi par l'ajout de sites complémentaires sur proposition des partenaires, y compris de sites non recensés par la SCAP de 2015.

Au final, ce processus de tri itératif et progressif a abouti à la définition :

- d'une liste de 18 sites dont la protection et/ou la gestion est à conforter en priorité à l'horizon 2023,
- d'une liste de 17 sites complémentaires d'importance régionale à conforter à l'horizon 2030.

Ces listes retenues concernent des sites à conforter, en complément des autres grands sites d'intérêt régional qui bénéficient déjà d'outils de protection et/ou de gestion. Les listes définies traduisent également un souci de représentativité territoriale, homogène entre les départements, et de représentativité de la diversité des milieux : milieux littoraux, forestiers, coteaux, tourbières, gîtes d'hibernation de chiroptères, etc.

Les 18 sites prioritaires ont bénéficiés d'une première étape de concertation locale afin de mobiliser les élus et acteurs locaux autour du sujet de création d'aire protégée.



2020 – 2022

Travaux d'enrichissement du diagnostic menés par la DREAL et le Conseil régional, puis en CDAP

- *enrichissement des secteurs à forts enjeux avec l'étude nationale Patrinat 2020 – 2021 : production de cartes de synthèses régionales des enjeux (juin 2021)*

- *enrichissement des secteurs à forts enjeux avec les schémas départementaux des espaces naturels sensibles : contribution des CD en CDAP 2022*

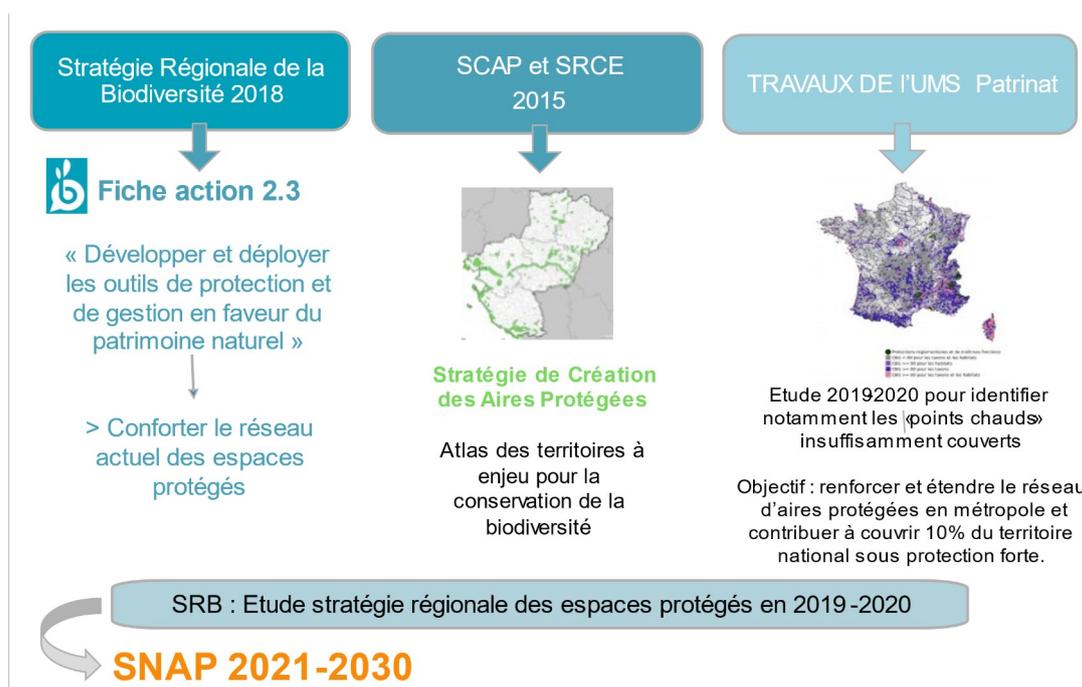
- *enrichissement des secteurs à forts enjeux avec les analyses menées en CDAP par l'ensemble des partenaires*

Le bilan de la SCAP réalisé en 2019 - 2020 a permis d'identifier les « points chauds » en matière de biodiversité au sein des Pays de la Loire. Ces points chauds, enrichis par les secteurs identifiés par l'étude 2020 de l'UMS PatriNat, comprennent aussi des secteurs complémentaires, notamment :

→ la vallée de la Loire entre Ancenis et Angers : ce site rejoindrait logiquement les réflexions du site de la Loire en amont d'Angers sélectionné par l'étude SRB ;

→ l'estuaire de la Loire : site SCAP prioritaire

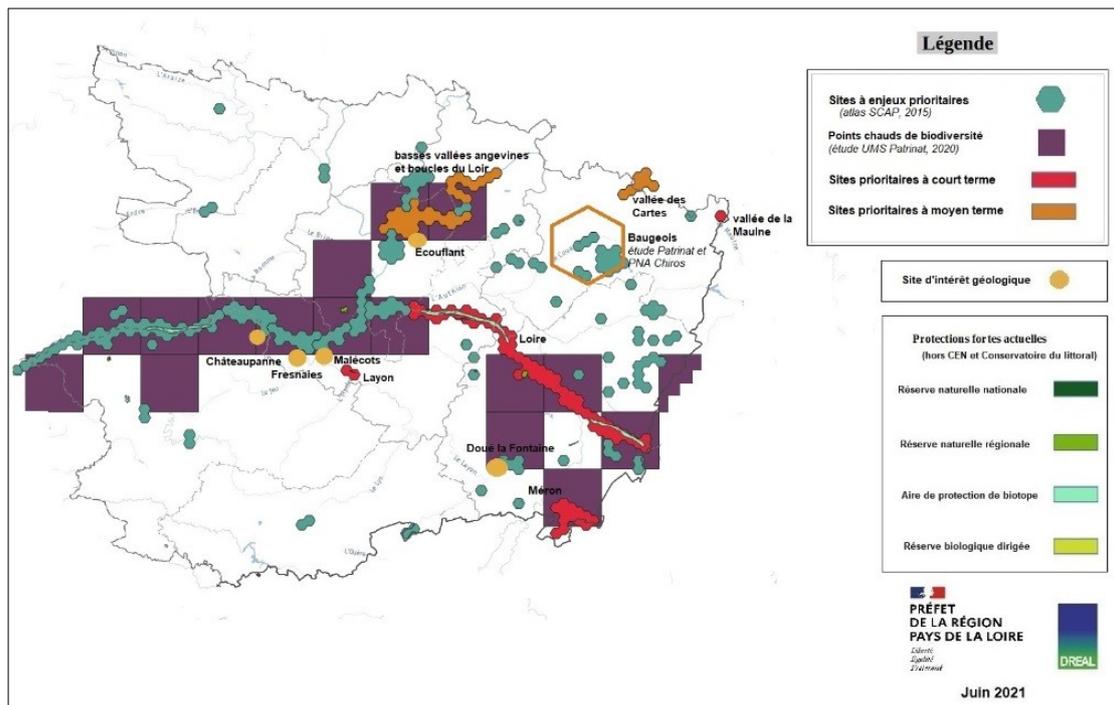
→ le marais Poitevin : en dépit d'un contexte agro-environnemental complexe, plusieurs autres sites méritent une réflexion sur leur périmètre de gestion : prairies atlantiques humides permanentes du marais de Lairoux, Curzon, marais de Saint Denis du Payré et Triaize, marais de Champagné les marais, etc.



Les opportunités de développement d'aires protégées en Pays de la Loire

A l'appui des différentes études menées depuis l'élaboration de la déclinaison régionale de la SCAP (2015) jusqu'à l'étude UMS PatriNat (2020), la DREAL a proposé en 2021 une cartographie par département des sites à enjeux prioritaires pour la stratégie aires protégées. Cette cartographie a été proposée à l'ensemble des préfets au sein des comités départementaux aires protégées, qui se sont réunis à partir de janvier 2022.

Exemple de cartographie pour le Maine-et-Loire :



Liste de projets identifiés : aires protégées et protection forte

Un tableau de bord des sites et thèmes prioritaires, à l'horizon 2024, 2027 et 2030 a été élaboré (annexe 3). Il permettra un suivi sur le long terme des actions mises en œuvre, à la fois sur le volet protection forte et sur le volet "élargi" des aires protégées.

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA PÉRIODE 2022 – 2024

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DES SITES ET THEMES PRIORITAIRES à l'horizon 2024, 2027 et 2030

ANNEXE 4 : FICHES DU RÉSEAU AIRES PROTÉGÉES PAYS DE LA LOIRE au 1^{er} septembre 2022